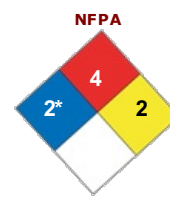


SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom du produit: Carbon Black "Guide Coat"
Code de produit: 21938
Numéro de fiche signalétique du fabricant: 21938
Nom du fabricant: Saint-Gobain Abrasives, Inc.
Adresse: 1 New Bond Street
 Worcester, MA 01615
Site Web: www.sgabrasives.com
Téléphone pour informations générales: 508-795-5000
Téléphone pour urgences: Chemtrec: 1 800 424-9300



HMIS	
Danger pour la santé selon	2*
Danger d'incendie	4
Réactivité	2
Protection personnelle	X

* Effets chroniques sur la santé

SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
n-Butane	106-97-8	1 - 5 par poids	
Acetone	67-64-1	40 - 65 par poids	
Methylbenzene; toluene	108-88-3	1 - 5 par poids	
Methyl ethyl ketone (MEK)	78-93-3	5 - 10 par poids	
Methyl isobutyl ketone (MIBK)	108-10-1	1 - 5 par poids	
Carbon Black Pigment	1333-86-4	1 - 5 par poids	215-609-9
Nitrocellulose Resin	9004-70-0	1 - 5 par poids	
Isobutane	75-28-5	1 - 5 par poids	
Propane	74-98-6	10 - 30 par poids	
Talc, Magnesium silicate hydrate	14807-96-6	1 - 5 par poids	238-877-9

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

Aperçu des procédures d'urgence: Aérosol extrêmement inflammable. Produit irritant. Contenu sous pression.

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

- Yeux:** Peut entraîner une forte irritation, des rougeurs et le gonflement.
- Peau:** Risque de provoquer une irritation.
- Inhalation:** Toute inhalation prolongée ou excessive risque d'entraîner une irritation des voies respiratoires.
- Ingestion:** Dangereux en cas d'ingestion. Toute ingestion risque d'entraîner nausée, vomissement, diarrhée et irritation gastro-intestinale.

Effets chroniques sur la santé: Tout contact prolongé ou répété risque de provoquer une délipidation et un dessèchement de la peau, ce qui risque d'entraîner une irritation de la peau et une dermatite (éruption cutanée). Toute inhalation répétée ou prolongée risque d'entraîner d'effets toxiques.

Signes/symptômes: Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête, étourdissements, nausées et vomissements.

Organes cibles: Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif. Système nerveux central. Reins.

Aggravation des conditions préexistantes: Risque d'aggraver des troubles respiratoires, allergies, eczéma ou conditions cutanées pre-existants.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Contacter un médecin si l'irritation ou les symptômes de surexposition persistent.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.
Autres soins d'urgence:	En raison d'une aspiration possible dans les poumons, NE PAS provoquer de vomissements après une ingestion du produit. Faire boire un verre d'eau pour diluer le matériau dans l'estomac. En cas de vomissements naturels, faire pencher la personne pour réduire le risque d'aspiration.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair:	-156 °F (-104 °C)
Méthode de point d'éclair :	Tag Closed Cup
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	1.1 % par volume
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	12.8 % par volume
Instructions de lutte contre les incendies :	Extrêmement inflammable. Refroidir les récipients exposés au feu à l'aide d'un jet diffusé.
Agent extincteur:	Utiliser une mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice, de l'eau pulvérisée ou un jet diffusé lors de l'extinction d'incendies impliquant ce matériau.
Agent extincteur peu recommandé:	De l'eau ou une mousse peut causer une réaction de moussage.
Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Risques d'incendie peu communs:	Liquide inflammable. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs peuvent s'écouler le long des surfaces vers une source d'inflammation distante et provoquer un retour de flammes.
Cotes NFPA:	
Santé selon NFPA:	2*
Inflammabilité selon NFPA:	4
Réactivité selon NFPA:	2

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:	Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.
Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
Mesures de nettoyage des déversements:	Éliminer toute source d'inflammation. Absorber tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (comme du sable sec ou de la terre par exemple), puis placer dans un récipient pour déchets chimiques. Fournir une aération. Collecter tout déversement à l'aide d'un outil anti-étincelles. Placer le matériau dans un récipient prévu pour l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer des vapeurs et tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éliminer toute source d'inflammation. Le matériau accumulera des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation). Appliquer les procédures appropriées de mise à la terre.
Entreposage:	Entreposer dans un endroit frais, sec, bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur, de matériaux combustibles et de substances incompatibles. Conserver le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas ranger ou conserver sous une température supérieure à 49°C (120°F).
Habitudes de travail:	Pour diminuer tout potentiel de décharge statique, assurer la métallisation et la mise à la terre des récipients lors du transfert de matériau.
Procédures pour manipulations spéciales:	Manipuler avec soins. Contenu sous pression. Une température et une pression excessives peuvent causer une surpressurisation et l'explosion du récipient.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter toute inhalation de vapeur ou de brouillard.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Mesures d'ingénierie:	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou
------------------------------	---

d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.

Protection des yeux/du visage :	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée :	Le port de gants résistants aux produits chimiques et de lunettes de protection contre les produits chimiques, de masque protecteur et de tablier ou combinaison synthétique est fortement conseillé pour éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Protection des voies respiratoires :	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection :	Les installations entreposant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'un bassin lave-yeux et d'une douche de décontamination.

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Acetone :

Directives ACGIH:	500 ppm TLV-STEL: 750 ppm TLV-TWA: 500 ppm
Directives OSHA:	1000 ppm PEL-TWA: 1000 ppm

Methylbenzene; toluene :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 20 ppm
Directives OSHA:	PEL-TWA: 200 ppm PEL-Ceiling/Peak: 300 ppm PEL-Ceiling/Peak: 500 ppm Peak

Methyl ethyl ketone (MEK) :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 100 ppm
Directives OSHA:	PEL-TWA: 300 ppm

Methyl isobutyl ketone (MIBK) :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 50 ppm TLV-STEL: 75 ppm TLV-STEL: 75 ppm
Directives OSHA:	PEL-TWA: 100 ppm

Carbon Black Pigment :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 3.5 mg/m ³
Directives OSHA:	OSHA-TWA: 3.5 mg/m ³

Isobutane :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 1000 ppm
--------------------------	-------------------

Propane :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 1000 ppm
Directives OSHA:	OSHA-TWA: 1000 ppm

Talc, Magnesium silicate hydrate :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 2 mg/m ³ Fraction respirable (R) TLV-TWA: 1 mg/m ³ Fraction respirable (R)
Directives OSHA:	PEL-TWA: 20 mppcf

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:	Liquide.
Couleur:	noir
Odeur:	Solvant.
Point d'ébullition:	-44 °F (-43 °C)
Point de fusion:	Indéterminée.
Gravité spécifique:	0.74 (Ref: water=1)
Solubilité:	Insoluble dans l'eau.
Densité de vapeur:	plus grand que 1 (air = 1).
Pression de vapeur:	Indéterminée.
Point D'Évaporation:	>1 Acétate de n-butyle = 1
pH:	Indéterminée.
Point d'éclair:	-156 °F (-104 °C)
Méthode de point d'éclair :	Tag Closed Cup
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Teneur en COV:	Material VOC: 2.34 lb/gal 280 g/l Coating VOC: 4.92 lb/gal 589 g/l

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable dans des températures et pressions normales.
Polymérisation dangereuse:	Non signalé.
Conditions à éviter:	Chaleur, flammes, sources d'inflammation et étincelles. Matériaux incompatibles. Temps de gel ou températures inférieures à 0°C (32°F).

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Carbon Black Pigment :

ACGIH: A4 - Non classable concernant la cancérogénicité pour l'homme

Acetone :Yeux: Oeil - Humain Test standard de Draize.: 500 ppm
Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 20 mg/24H
Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 10 uL
Oeil - Humain Test standard de Draize.: 186300 ppm
Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 20 mgPeau: Contact avec la peau - Cobaye LD50: >9400 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Contact avec la peau - Lapin Test d'irritation ouvert: 395 mgInhalation: Inhalation - Rat LC50: 50100 mg/m3 [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Inhalation - Rat LC50: 50100 mg/m3/8H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Inhalation - Souris LC50: 44 gm/m3/4H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]Ingestion: Orale - Rat LD50: 5800 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Rat LD50: 5800 mg/kg [Comportement - Altération de la durée de sommeil (y compris variation du réflexe de redressement) Comportement - Tremblement]
Orale - Souris LD50: 3 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]**Methylbenzene; toluene :**

Yeux: Oeil - Lapin; Rinsed with water: 100 mg/30S (RTECS)

Peau: Peau - Lapin; Test standard de Draize. : 20 mg/24H - [Modéré](RTECS)
Peau - Rodent rabbit LD50: 14100 uL/kg - [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale](RTECS)Inhalation: Inhalation - Rat LC50 - Lethal concentration, 50 percent kill: 49 gm/m3/4H - [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Inhalation - Rodent mouse LC50 - Lethal concentration, 50 percent kill: 400 ppm/24H - [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Ingestion: Ingestion - Rat LD50: 636 mg/kg - [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Cancérogénicité: EPA-D, IARC-3

Methyl ethyl ketone (MEK) :

Numéro RTECS: GU630000

Peau: Contact avec la peau - Lapin Test standard de Draize.: 1548 mg/2D (Intermittent) (RTECS)

Inhalation: Inhalation - Souris LC50: 70000 mg/m3/2H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat LD50: 12705 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Souris LD50: 813 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)**Methyl isobutyl ketone (MIBK) :**

Numéro RTECS: SA9275000

Yeux: Oeil - Humain Test standard de Draize.: 200 ppm/15M
Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 40 mg
Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 100 uL/24HPeau: Intraperitonéal. - Rat LD50: 400 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Intraperitonéal. - Souris LD50: 268 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Intraperitonéal. - Cobaye LD50: 800 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]Inhalation: Inhalation - Rat LC50: 100 gm/m3 [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Inhalation - Souris LC50: 23300 mg/m3 [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Inhalation - Souris LC50: 23300 mg/m3 [Cerveau, crâne et tissus crâniens - Augmentation de pression intracrânienne Poumons, thorax et respiration - Autres changements Foie - Dégénérescence graisseuse du foie]Ingestion: Orale - Rat LD50: 2080 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Souris LD50: 1900 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Souris LD50: 2850 mg/kg [Cerveau, crâne et tissus crâniens - Augmentation de pression intracrânienne Foie - Dégénérescence graisseuse du foie Sang - Changements de la rate]
Orale - Rat LD50: 4600 mg/kg [Cerveau, crâne et tissus crâniens - Augmentation de pression intracrânienne Foie - Dégénérescence graisseuse du foie Sang - Changements de la rate]**Carbon Black Pigment :**Peau: Peau - Lapin LD50: >3 gm/kg - [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Peau - Rat TDLo: 11 gm/kg/4W (Intermittent) [Sang - Globules rouges pigmentées ou nucléées; Foie - Variations de poids du foie; Métabolisme nutritionnel et général - Perte de poids ou réduction du gain de poids](RTECS)

Inhalation: Inhalation - Rat TCLo - Lowest published toxic concentration: 7 mg/m³ - [Poumons, thorax et respiration - Autres changements Effets biochimiques - Metabolism (Intermediary) - Effet sur inflammation ou médiation d'inflammation] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat LD50: >15400 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite)] (RTECS)

Nitrocellulose Resin :

Ingestion: Orale - Rat LD50: >5 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Souris LD50: >5 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

Isobutane :

Inhalation: Inhalation - Rat LC50: 570,000 ppm/15M - [Comportement - Tremblement Comportement - Convulsions ou effet sur seuil d'attaque Poumons, thorax et respiration - Dépression respiratoire] (RTECS)

Propane :

Numéro RTECS: TX2275000

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.

Évolution dans l'environnement : Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

Notes : CARB Category- Automotive Bumper and Trim Product
MIR Limit: 1.75

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets: Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'Epa et/ou l'état et les directives locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT: Consumer Commodity

Classification de danger DOT: ORM-D

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada SIMDUT: WHMIS Catégorie de danger (es): B5; D2B
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations exigées par ces règlements.

Acetone :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Massachusetts: Énuméré: Massachusetts Oil and Hazardous List

Pennsylvanie: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Methylbenzene; toluene :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

SARA: EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.

Réglementations d'État: CA PROP 65:
This product contains a chemical (Toluene) known to the state of California to cause reproductive harm.

Canada DSL : Énuméré

Methyl ethyl ketone (MEK) :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Methyl isobutyl ketone (MIBK) :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Carbon Black Pigment :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Proposition 65 de Californie: La ou les déclarations ci-dessous sont présentées dans le cadre de la loi californienne sur l'eau potable [California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)] :
AVERTISSEMENT! Ce produit contient une substance chimique qui, selon le gouvernement de Californie, peut causer le cancer.

New Jersey: Aucunes Données.

Massachusetts:	Énuméré
Pennsylvanie:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré
Canada IDL:	Figurant sur la liste d'ingrédients à déclarer (LID) de la loi canadienne sur les produits dangereux : 1%. Item: 309(1271)
Numéro EC:	215-609-9
<u>Nitrocellulose Resin :</u>	
État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
New Jersey:	Énuméré: NJ Hazardous EHS List
Massachusetts:	Énuméré: Massachusetts Oil and Hazardous List
Pennsylvanie:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré
<u>Isobutane :</u>	
État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Réglementations d'État:	Figure dans la liste des substances dangereuses de l'État de Pennsylvanie. Figure dans la liste du droit à l'information de l'État du New Jersey.
Canada DSL :	Énuméré
<u>Propane :</u>	
État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Réglementations d'État:	Figure dans la liste des substances dangereuses de l'État de Pennsylvanie. Figure dans la liste du droit à l'information de l'État du New Jersey.
Canada DSL :	Énuméré
<u>Talc, Magnesium silicate hydrate :</u>	
État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Massachusetts:	Énuméré
Pennsylvanie:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré
Numéro EC:	238-877-9

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS:	2*
Danger d'incendie HMIS:	4
Réactivité selon HMIS:	2
Protection personnelle selon HMIS:	X

Fiche signalétique créée le:	Juin 15, 2011
Fiche signalétique révisée le:	Avril 01, 2014

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.